

Les orientations de la politique énergétique nationale

La politique énergétique nationale est encadrée par la loi de programme fixant les orientations de celle-ci. Selon ce texte, les objectifs de la politique énergétique française sont :

- Contribuer à l'**indépendance énergétique** nationale et garantir la sécurité d'approvisionnement
- Assurer un **prix compétitif de l'énergie**
- Préserver la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'**effet de serre**
- Garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant l'**accès de tous à l'énergie**

Pour les atteindre, **quatre axes majeurs** ont été définis :

- Maîtriser la demande d'énergie
- Diversifier le bouquet énergétique
- Développer la recherche et l'innovation dans le secteur de l'énergie
- Assurer des moyens de transport et de stockage adaptés aux besoins

L'Europe s'est fixée plusieurs objectifs à l'horizon **2020** :

- **20%** d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique européen
- Réduction de **20%** des émissions de CO₂
- Baisse de **20%** de la consommation énergétique

L'énergie éolienne

Une éolienne est un dispositif qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée en électricité. La France possède le deuxième gisement éolien européen après la Grande-Bretagne. Un développement important de l'énergie éolienne en France est indispensable pour répondre aux objectifs fixés par la Directive Européenne sur les Energies Renouvelables.

Si les objectifs de production d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 sont centralisés, la mise en place des moyens de production est largement déléguée au niveau local, avec une **forte implication des collectivités locales** à la fois pour promouvoir les nouvelles technologies et pour montrer l'exemple.

Fin 2014, **9.143 MW** de puissance éolienne sont installés en France, répartis dans plus de 1.300 parcs éoliens.

A l'horizon 2020, l'objectif national est d'installer 25.000 MW de puissance éolienne, dont 19.000 MW à terre et 6.000 MW en mer.

Qui est ABO Wind ?

Avec trois agences à Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service **19 parcs éoliens** en France, soit **244 MW d'électricité propre**. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation électrique domestique annuelle de la ville de Nice.

Le métier d'ABO Wind est la **réalisation de parcs éoliens «clés en main»**, c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien, qui est encadré par la loi et provisionné dès sa construction.

Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind **développe** main dans la main ses projets éoliens avec les acteurs locaux. Cela se traduit par une communication et une concertation étroites tout au long du développement de ses projets. De la même façon, ABO Wind met tout en œuvre pour qu'une fois en fonctionnement les retombées économiques des parcs éoliens restent au niveau local. Début 2015, ABO Wind a mis en service en Auvergne son sixième parc éolien où 90% des investisseurs sont des particuliers via sa filiale ABO Invest.

Son implication pour l'actionnariat local est le gage d'un réel **développement durable**.

www.abo-wind.fr

Projet éolien de Seigny

Permanences publiques les 22 et 23 avril

Soucieux d'un développement éolien concerté sur le territoire, ABO Wind organise avec les municipalités deux permanences publiques pour le projet éolien de Seigny :

- le mercredi 22 avril 2015 de 16h à 19h en mairie de Seigny;
- le jeudi 23 avril 2015 de 9h à 13h en mairie de Seigny.

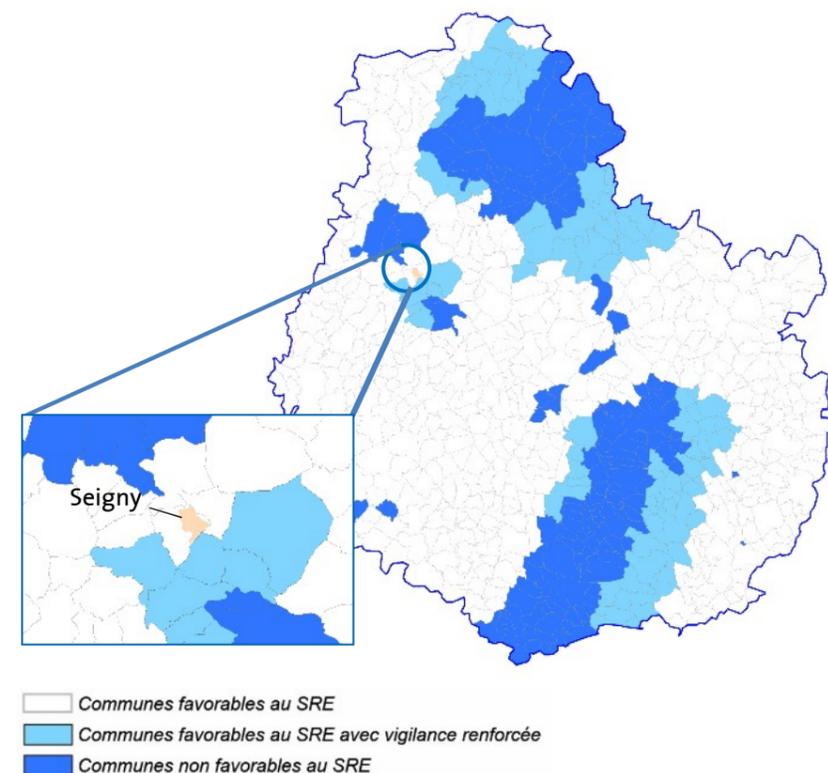
Bulletin d'information

Avril 2015

Historique du projet éolien

La Région Bourgogne a adopté son **Schéma Régional Éolien (SRE)** en **mai 2012**. Considérant que l'énergie éolienne est un atout pour la Bourgogne, ce schéma affiche une ambition forte de développement de cette filière. En visant un **objectif régional** de puissance éolienne terrestre de **1.500 MW** à l'horizon 2020, cela suppose la réalisation de **plus de 1.300 MW**, soit environ 650 éoliennes supplémentaires d'ici cette date pour compléter les 189 MW déjà installés (Source de l'Observation et des Statistiques, SOES, 2014).

La société ABO Wind a identifié en 2013 une **zone favorable à l'implantation d'éoliennes sur la commune de Seigny**. Des premiers contacts avec les élus ont été pris au printemps 2013. Puis, avec l'accord du conseil municipal, ABO Wind a pu démarrer en septembre 2013 les accords fonciers nécessaires, lancer les études techniques en 2014 et installer un mât de mesure en avril 2015.



Pourquoi ici ?

La zone potentielle d'implantation des éoliennes se présente sur un plateau **entre 350 et 395 mètres d'altitude**. Elle permet d'envisager l'installation d'éoliennes à **plus de 500 mètres** des premières habitations, comme l'impose la Loi Grenelle 2. Les **postes source de Venarey-les-Laumes et de Montbard** permettent l'injection du courant sur le réseau public électrique national. Le raccordement sera en souterrain le long des routes et géré par Électricité Réseau Distribution France.

Le site dispose d'un réseau de voies communales et privées permettant de limiter la création de nouveaux chemins pour la desserte des éoliennes. L'énergie éolienne est l'une des énergies renouvelables les plus matures. Une éolienne de **2 MW** peut produire plus de **4 millions de kWh/an**. Cela permet de couvrir les besoins en électricité de 2000 personnes (chauffage compris) et d'éviter l'émission de **1.300 tonnes de CO₂** par an.



Responsable du projet :
Émilie Fumey
Tél. : +33 (0)2 38 52 21 71
fumey@abo-wind.fr

Assistant responsable du projet :
Simon Graff
Tél. : +33 (0)2 38 52 26 76
graff@abo-wind.fr

Responsable de la communication :
Cristina Robin
Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43
robin@abo-wind.fr

La mesure de vent

L'installation d'un mât de mesure de vent est indispensable pour tout projet éolien. Concernant le projet de Seigny, elle est prévue pour **avril 2015**.

Les anémomètres et les girouettes disposés sur le mât à différentes hauteurs permettent **d'établir un profil des vitesses et des directions des vents**.

En corrélant les données recueillies avec celles mesurées par les stations Météo France des alentours depuis plus de 10 ans, il devient possible de caractériser le vent sur le long terme et sur plusieurs kilomètres à la ronde.

La connaissance des caractéristiques du vent sur le site étudié permettra de définir **le ou les types d'éoliennes les plus adaptés au site**, d'évaluer quelle distance est à prévoir entre les éoliennes et enfin, **d'estimer précisément la production électrique** du futur parc éolien.

Mât de mesure et panneau d'information sur site



Études de faisabilité

Depuis 2011, un parc éolien est soumis à deux autorisations administratives : une **demande de permis de construire** et une **demande d'autorisation d'exploiter**.

Une **étude d'impact** est jointe à la demande d'autorisation d'exploiter et en constitue l'élément le plus important. L'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques, paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

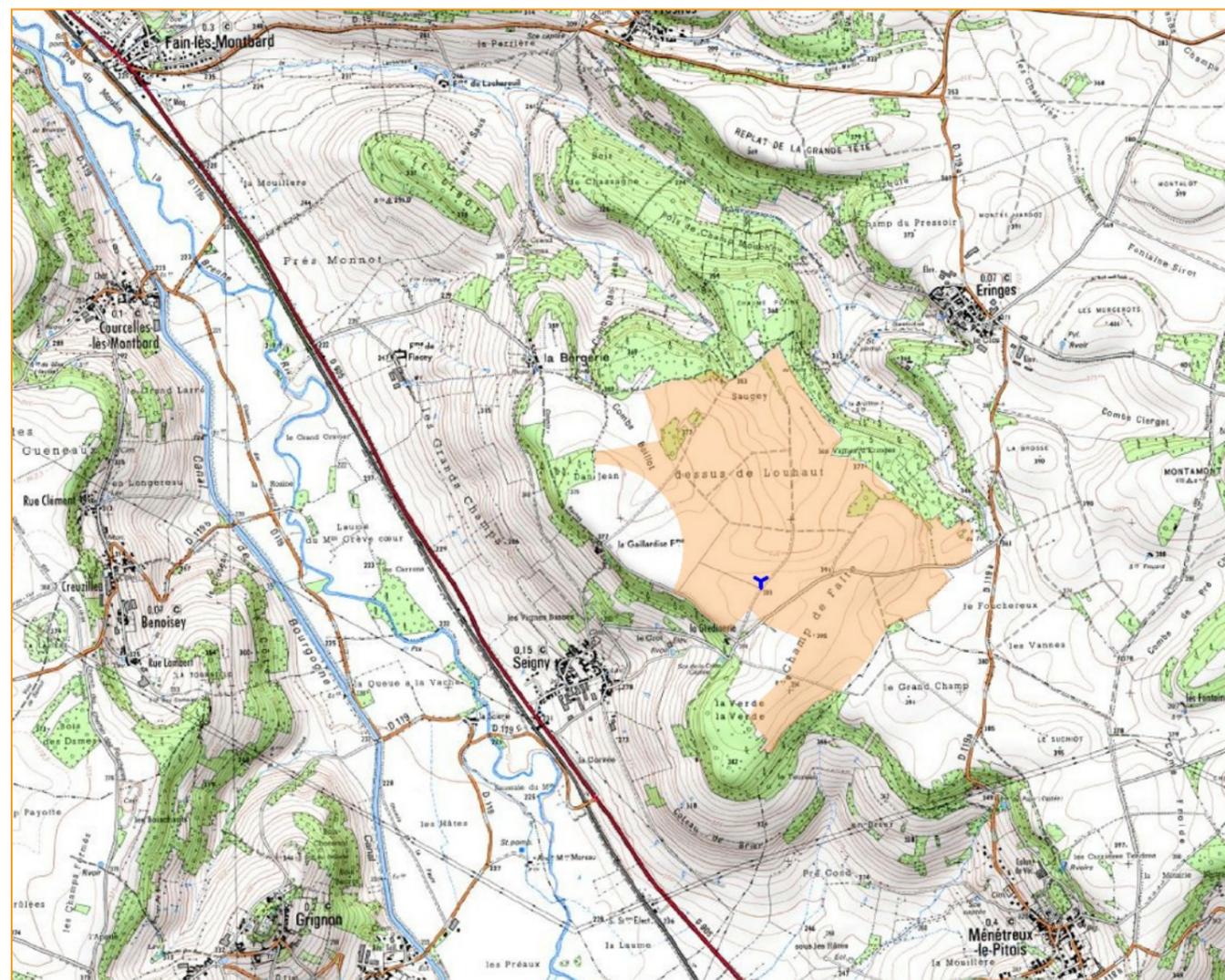
L'ensemble de ces études permettra de définir le meilleur projet pour le territoire et de définir le modèle d'éolienne le plus adapté : hauteur du mât, longueur des pales, puissance unitaire... Ces études se déroulent en différentes phases :

L'**état initial** permet de caractériser le territoire et ses spécificités. Le volet « Milieux Naturels » est généralement le plus long, car il doit couvrir un cycle entier (une année). Les résultats des études techniques (vent, milieux naturels, paysage, acoustique, ...) seront exploitables début 2016.

A partir de ces informations, ABO Wind élabore plusieurs scénarii d'implantation des machines sur le site qui sont ensuite analysés par les bureaux d'étude. La synthèse de ces analyses permet ensuite à ABO Wind de sélectionner le meilleur projet.

A partir du scénario final, les impacts sont évalués par les bureaux d'études, qui proposeront les ajustements et les mesures permettant de supprimer, réduire et, si nécessaire, compenser les effets du projet sur l'environnement.

Carte de la zone d'étude



Légende

Zone d'étude du projet Mât de mesure de vent

Caractéristiques du mât

Type de mât	Treillis
Système d'ancrage	Haubans avec ancrages plaques
Hauteur	78,84 mètres (82,84 m avec le paratonnerre)
Instruments	4 anémomètres 1 girouette 1 logger (enregistrement des données) 1 baromètre 1 sonde de température 1 balise moyenne intensité au sommet 1 balise basse intensité à mi-hauteur
Alimentation	3 panneaux photovoltaïques
Période de mesure	2 ans
Terrain d'implantation	Parcelles agricoles
Haubanage	3 directions depuis le mât
Ancrages	20 et 40 mètres à l'axe du mât
Maintenance préventive	Annuelle

Planning des études

Domaine d'intervention	Société	Intervenants	Lancement
Étude de vent	ABO Wind	Silke Oldenburg-Stout	04/ 2015
Environnement	ENVOL Environnement	Amandine Lestrade	02/ 2015
Paysage	ECO Stratégie	Jeanne Neyret	06/ 2014
Photomontages	Géophom	Franck David	06/ 2014
Acoustique	Echo Acoustique	Guillaume Filippi	2015
Étude d'impact	Airele	Fanette Duploux	2016
Étude de dangers	Airele	Fanette Duploux	2016

Vue d'un anémomètre depuis un mât de mesure



Vue depuis le mât de mesure de Saint-Hilaire-du-Maine (53). Crédits : © Encis Wind